

THONON agglomération

RAPPORT DE PRÉSENTATION - BUDGETS PRIMITIFS 2024

Conseil communautaire du 27/02/2024

Table des matières

Le budget Principal.....	3
<i>Section de fonctionnement</i>	5
<i>Section d'investissement</i>	10
Le budget annexe Assainissement	11
<i>Section de fonctionnement</i>	13
<i>Section d'investissement</i>	14
Le budget annexe Eau potable.....	15
<i>Section de fonctionnement</i>	17
<i>Section d'investissement</i>	17
Le budget annexe Déchets – Ordures ménagères	19
<i>Section de fonctionnement</i>	21
<i>Section d'investissement</i>	23
Le budget annexe Transport à la Demande (TAD)	26
<i>Section de fonctionnement</i>	26
Le budget annexe de Zones d'activité économiques.....	27
<i>Section de fonctionnement</i>	27
Le budget annexe Développement économique	28
<i>Section de fonctionnement</i>	29
<i>Section d'investissement</i>	30
Le budget annexe Location de locaux aménagés.....	31
<i>Section de fonctionnement</i>	31
<i>Section d'investissement</i>	32

• Préambule

A titre liminaire, et dans la lignée du Débat d’Orientations Budgétaires (DOB) pour 2024, il apparaît opportun d’attirer une nouvelle fois l’attention du conseil communautaire sur la situation du budget principal de l’agglomération qui se dégrade régulièrement, effet qui devrait s’accentuer avec l’arrivée des projets d’investissement à financer.

A l’image des exercices précédents, l’équilibre du budget primitif principal a été complexe et a nécessité des arbitrages forts.

Pour mémoire, le DOB 2024 présenté lors du conseil communautaire du 30 janvier dernier a retenu les orientations suivantes :

Les grandes orientations budgétaires 2024 : ce qu’il faut retenir

Thonon agglomération poursuit **ses politiques d’investissements** et de services à la population tout en **respectant son engagement initial de 2017 de stabilité fiscale**.

Thonon Agglomération va poursuivre son travail de prospective dans un environnement financier et fiscal en évolution. Un travail de fond sera mené tout au long de 2024, en parallèle des décisions politiques portant sur le projet de territoire, afin de dégager les marges de manœuvre nécessaires à ses ambitions (priorisation et phasage des projets, mise à profit du rapport quinquennal, mise en dynamique du diagnostic financier agrégé du territoire, analyse des leviers de recettes disponibles, actions d’optimisation et de mutualisation des dépenses, ...).

L’adoption au cours de cet exercice 2024 du pacte financier et fiscal, et du projet de territoire, traduira la mise en œuvre financière des ambitions politiques partagées.

Pour 2024, THONON AGGLOMERATION disposera de 8 budgets (1 budget principal et 7 budgets annexes) :

1. BUDGET PRIMITIF – Budget Principal
2. BUDGET PRIMITIF – Budget Assainissement
3. BUDGET PRIMITIF – Budget Eau potable
4. BUDGET PRIMITIF – Budget Déchets
5. BUDGET PRIMITIF – Budget de Zones
6. BUDGET PRIMITIF – Budget Développement économique
7. BUDGET PRIMITIF – Budget Location de locaux aménagés
8. BUDGET PRIMITIF – Budget Transport à la demande

Pour rappel, les budgets MAPA et Berges et rivières ont été clôturés le 31/12/2023 puis intégrés au budget principal)

La présentation des budgets primitifs soumis au vote de l’assemblée débute par le budget principal de l’agglomération et se poursuivra par la présentation des budgets annexes.

Le budget Principal

Le budget principal 2024 s'équilibre :

- En section de fonctionnement à hauteur de **54 202 286 €**
- Et en investissement à hauteur de **31 659 240 €.**

Recettes de fonctionnement

	BP 2023	BP2024	Evolution
013-Atténuations de charges	50 000,00	61 000,00	22,00%
042- Opération d'ordre de transfert entre sections	279 470,00	789 200,00	182,39%
70- Produit des services	1 269 703,00	1 169 100,00	-7,92%
73- Impôts et taxes/fiscalité	34 206 064,00	35 633 058,00	4,17%
74- Dotations et participations	15 803 761,00	16 263 268,00	2,91%
75-Produits de gestion courante	70 870,00	284 160,00	300,96%
77 produits exceptionnels	6 700,00	2 500,00	-62,69%
Total	51 686 568,00	54 202 286,00	4,87%

Dépenses de fonctionnement

	BP 2023	BP 2024	Evolution
011- Charges de gestion courante	12 245 208,86	13 054 722,00	6,61%
012- Frais de personnel	6 496 927,00	7 050 574,31	8,52%
014 Atténuations de produits	16 467 763,00	16 464 763,00	-0,02%
023- Virement à la section d'investissement		316 787,00	
042-Opération d'ordre de transfert entre sections	1 727 050,00	2 970 729,00	72,01%
65- Subvention et participations	14 300 053,00	14 067 423,00	-1,63%
66 - Frais financiers	186 366,14	273 937,69	46,99%
67- Charges exceptionnelles	263 200,00	3 350,00	-98,73%
68- Provisions			
Total	51 686 568,00	54 202 286,00	4,87%

Equilibre du budget en fonctionnement

BP 2023 BP 2024 Evolution en %

Soit épargne brute	1 447 580	2 498 316	73%
Dotation aux amortissements	1 447 580	2 181 529	51%
Soit respect équilibre budgétaire	0	316 787	



Section d'investissement

Dépenses réelles	Recettes réelles	
Remboursement de la dette	1 268 550	Epargne brute 2 498 316
Autres dépenses	6000	FCTVA et autres 632 000
		Subventions 953 640
		autres immobilisations 30 000
Dépenses d'équipement	29 550 990	Emprunt d'équilibre 26 711 584
Total	30 825 540	Total 30 825 540

Recettes d'investissement			
	BP 2023	BP2024	Evolution
021 - Virement de la section de fonctionnement		316 787,00	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 727 050,00	2 970 729,00	72,01%
041 - Opérations patrimoniales	18 400,00	44 500,00	141,85%
10 - Dotations, fonds divers et réserves	423 000,00	632 000,00	49,41%
13 - Subventions d'investissement	1 032 640,00	953 640,00	-7,65%
16 - Emprunts et dettes assimilées	11 211 589,00	26 711 584,00	138,25%
27 Autres immobilisations financières	42 700,00	30 000,00	-29,74%
Total	14 455 379,00	31 659 240,00	119,01%

Dépenses d'investissement			
	BP 2023	BP 2024	Evolution
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	279 470,00	789 200,00	182,39%
041 - Opérations patrimoniales	18 400,00	44 500,00	141,85%
10 - Dotations, fonds divers et réserves	150,00	0,00	
13 subventions d'investissements	0,00	1 000,00	
16 - Emprunts et dettes assimilées	1 011 650,00	1 268 550,00	25,39%
20 - Immobilisations incorporelles	1 486 500,00	1 942 322,00	30,66%
204 - Subventions d'équipement versées	3 030 500,00	9 764 290,00	222,20%
21 - Immobilisations corporelles	3 033 709,00	5 301 440,00	74,75%
23 - Immobilisations en cours	5 595 000,00	12 542 938,00	124,18%
266- participations		5 000,00	
Total	14 455 379,00	31 659 240,00	119,01%

Section de fonctionnement

PRINCIPALES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les produits de services, domaine, ventes diverses (inscriptions au chapitre 70)

Refacturation entre budgets :

En 2022, l'Agglomération a adopté une délibération fixant les clés de répartition afin de permettre une refacturation des charges entre budgets.

Cette refacturation concerne la masse salariale des services fonctionnels ainsi que les frais de locaux et autres charges (maintenance, licences...).

Le montant inscrit s'élève à **820 000 €**, contre 713 K€ en 2023.

Les recettes liées aux régies (Enfance, Centre de Loisirs – proratisées sur la durée résiduelle de compétence portée par l'agglomération sur 2024), les remboursements de frais par les Communes concernées ou le CIAS s'élèvent à **349 100 €**.

Il a été proposé lors du débat d'orientation budgétaire en matière de fiscalité, **le maintien des taux**.

Le budget est donc construit à taux constants, mais intègre la revalorisation des bases décidée par le gouvernement (+3.9 % auxquels s'ajoutent + 1.1% de croissance naturelle anticipée des bases, **soit un total de + 5 %**).

Le montant des produits attendus au budget principal s'élève à près de 35 633 058 € dont :

- 32 431 949 € des recettes de fiscalité locale (ménages, économique et fraction de TVA compensant la TH)

	2023	2024
MENAGES	5 692 161,00 €	6 068 296,00 €
FRACTION TVA	12 896 722,00 €	13 089 509,00 €
ECONOMIQUES	12 195 138,00 €	13 274 144,00 €
TOTAL	30 784 021,00 €	32 431 949,00 €

- 2 600 000 € de versement mobilité
- 571 109 € attributions de compensation négatives, versées par les Communes.
- 30 000 € de reversement fiscal

Dotations et participations (inscriptions au chapitre 74)

Le montant des dotations et participations attendues s'élève à **16 263 268 €** :

La DGF perçue par Thonon Agglomération est composée de deux dotations :

- Une dotation d'intercommunalité
- Une dotation de compensation (une dotation de péréquation, une dotation de base, une garantie).

Grâce à l'augmentation du CIF au-dessus de 35 % (37,5 %) à partir de 2021, l'agglomération a pu sécuriser son niveau de DGF.

Aucune progression significative (hors effet population) n'est néanmoins à attendre compte tenu de la part prépondérante de la garantie dans la DGF perçue.

➔ Le montant prévu pour 2024 est donc stabilisé au niveau de 2023

	2023	2024
DOTATION INTERCO	3 487 256 €	3 487 256 €
DOTATION DE COMPENSATION	2 727 952 €	2 720 000 €
TOTAL DGF	6 215 208 €	6 207 256 €

- 4 342 000 € de versement de la Région (compensation AOM pour la Mobilité)
- 3 400 000 € fonds Genevois (3 414 213 perçus en 2023 ; taux de reversement du Département aux EPCI de 10 %)
- 1 079 000 € dotation compensations diverses (TP, exonération TH et TF, CET)
- 336 680 euros subventions animations (Berges et Rivières)
- 218 888 € autres participations (CAF, CAUE, MSA, Communes, DRAC, Habitat...)
- 71 400 € participation Antenne de Justice (versements provenant de la CCHC et la CCPEVA)

Les Autres produits de gestion (inscriptions au chapitre 75)

Le budget principal comprend également d'autres recettes, à l'image des produits et vente de services (CD74 pour les gymnases, ...) ou encore la perception de loyers (Sport Léman, antennes relais...) pour **284 160€**.

L'ensemble de ces montants prévisionnels seront ajustés lors du vote des budgets supplémentaires après réception des notifications ou finalisation des actualisations.

En section de fonctionnement, le budget principal retrace les principales dépenses suivantes :

Les charges à caractère général (inscriptions au chapitre 011) ou « moyens des services »

Les montants prévisionnels s'élèvent à **13 054 722 €**.

Les principales actions menées sont les suivantes :

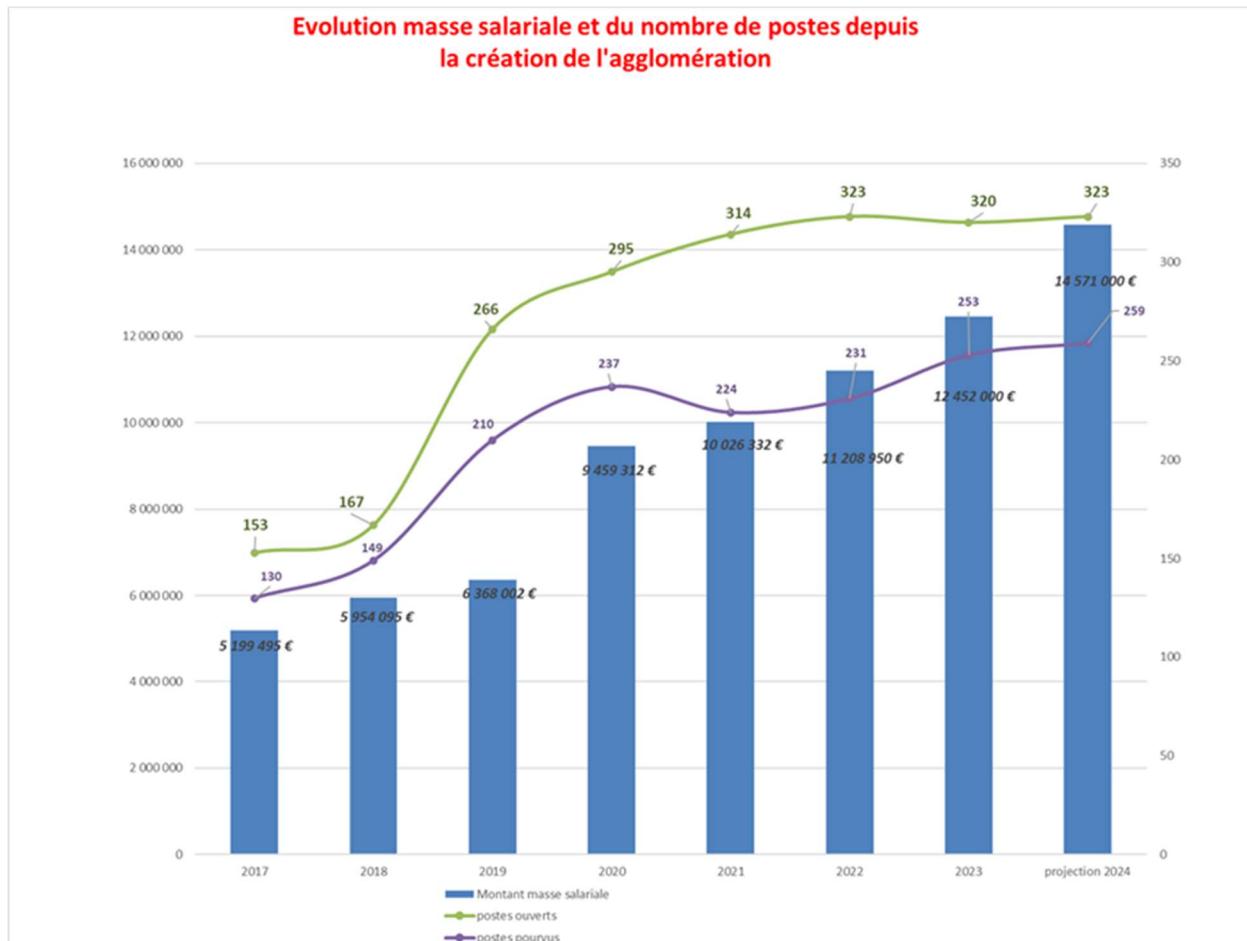
- La DSP de transports routiers de personnes a été inscrite pour 2024 à hauteur de 7 991 885 € (réalisation 2023 : 7 941 814.98 €). Les ajustements de service que nous connaissons faute de chauffeurs (retard de mise en route de certains nouveaux services) seront calculés et régularisés début 2024, en application du contrat,
- L'Antenne de Justice et Droit en Chablais (AJD) continuera le développement de la communication, ainsi que des actions partenariales et de sensibilisation auprès des 62 communes des 3 EPCI partenaires (Thonon Agglomération, CCPEVA, CCHC),
- La réalisation d'une vidéo d'animation afin de vulgariser auprès du grand public les compétences quotidiennes de l'agglomération au service des usagers,
L'édition de 3 magazines d'information et du rapport d'activité 2023
La captation et retransmission en direct de 3 à 5 séances publiques (Conseils Communautaires, réunions publiques) sur Facebook et You Tube,
- Déploiement de la marque-employeur en concrétisant la démarche lancée à l'automne 2023 par le lancement d'une importante campagne de communication et d'affichage visant à promouvoir les métiers de l'agglomération, dans un double objectif de recrutement et de fidélisation des équipes,
- L'accompagnement des actions de sensibilisation, dans le cadre du PACAET, du PAT et à travers les évènements du Printemps des Coquelicots,
- L'accompagnement de la montée en puissance des services et actions portés (CISPD, France Services, Contrat de Ville...),
- La mise en œuvre du parapheur bureautique et des bulletins de salaires dématérialisés,
- La dématérialisation des procédures internes et les démarches usagers, l'accès à l'information digitale, la réduction des déplacements et la sécurisation induite par cette numérisation des informations,
- La gestion des milieux naturels (berges, zones humides, prairies sèches),
L'organisation d'animations scolaires sur le thème du milieu lacustre, Elaboration du Plan Territorial de Gestion de l'Eau (PTGE).

Charges de personnel ou « masse salariale » (Chapitre 012)

- Ces dépenses s'élèvent à 7 050 574 € (contre 6 496 927 € prévu en 2023) et représentent environ 13% des charges réelles de fonctionnement. Le principe de l'inscription a été celui préconisé par la CRC lors de son contrôle de 2021, à savoir d'intégrer le coût de l'ensemble du tableau des effectifs.

Certains postes ont toutefois été proratisés en fonction de la présence estimée dans la collectivité sur l'année (durée des procédures de recrutement). Cette somme intègre les renforts saisonniers.

L'équipe dédiée aux différentes compétences du budget principal comprend 165 postes ouverts au tableau des effectifs dont 132 pourvus.



Atténuations de produits (Chapitre 014)

Thonon agglomération reverse à l'Etat et à ses communes membres des sommes importantes.

Les montants prévisionnels des reversements en 2024 s'élèvent à 16 464 763 € dont les détails chiffrés sont les suivants :

- Les **attributions de compensation** versées aux communes suites aux conclusions de la commission locale des charges de transfert réunie en octobre 2021 : **12 592 293 €**
Concernant les attributions de compensation négatives, ces dernières sont inscrites en recette de fonctionnement pour 571 109 €
- Le versement au fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) au profit de l'Etat : **3 457 000 €** (identique à 2023)
- Autres reversements de fiscalité et dégrèvement contributions directes : 5 000 €
- Le Fond de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC) pour un montant de 410 470 € ; malgré l'absence de prélèvement en 2023, il a été choisi de le réinscrire, l'Agglomération étant proche du seuil limite d'exemption.

Autres charges de gestion courante (Chapitre 65 subventions et participations)

Les montants prévisionnels inscrits au chapitre 65 s'élèvent à **14 067 423 €** dont :

- Une inscription de 400 000 € pour les indemnités des élus, et 14 000 € pour leur formation (dépense obligatoire)
- L'agglomération doit faire face à l'augmentation des sommes versées au titre des participations et les cotisations aux syndicats et organismes dont elle est membre.

Organisme	réalisé 2023	primitif 2024
CGN	2 760 042,00 €	2 810 000,00 €
SDIS	2 810 918,00 €	2 923 355,00 €
SIAC	1 860 666,00 €	1 860 664,00 €
GLCT	1 160 777,00 €	1 150 000,00 €
SYMAGEV	829 665,00 €	829 665,00 €
Pôle Métropolitain Genevois Français	732 189,00 €	812 898,00 €
MISSION LOCALE jeunes	121 927,00 €	124 000,00 €
TOTAL	10 276 184,00 €	10 510 582,00 €

- Subventions et appels à projets :
 - ✓ Contrat de ville : 50 000€, bourses 30 000 €, CISPD 49 960 € (subvention AVIJ, ASSFAM, espace femmes) et politique de la ville : 15 000€ (équipe psycho mobile, point écoute jeunes)
 - ✓ Amicale du personnel : 10 000€
 - ✓ Office de tourisme intercommunal : 562 000€
 - ✓ Appel à projet culture/sport : 145 000€ (festival des petits malins, chemin de traverse), au stade du budget primitif ; appel à projets (35'000€) et aides attribuées dans le cadre des événements sportifs ou culturels particuliers (15'000 € : Championnats divers...).
- **Les subventions d'équilibre inscrites par le budget principal au profit des budgets annexes et du CIAS s'élèvent à 1 277 939 €.** Les montants seront affinés au cours de l'exercice.

BUDGETS	Année 2023	Prévision 2024
DEV ECONOMIQUE	371 649,63 €	595 239,00 €
BERGES ET RIVIERES	871 207,95 €	- €
LLA (Location Locaux Aménagés)		4 700,00 €
TAD (transport à la demande)	292 000,00 €	240 000,00 €
SOUS TOTAL	1 534 857,58 €	839 939,00 €
CIAS	566 370,00 €	438 000,00 €
TOTAL	2 101 227,58 €	1 277 939,00 €

Charges financières (Chapitre 66)

Les intérêts de la dette sont estimés à **273 937 €** (contre 186 366 € en 2023 -déduction des ICNE) en raison de l'intégration des budget BERGES et RIVIERES et MAPA sur le Budget Principal.

Section d'investissement

Dépenses d'Equipements

Un montant de 29 550 990 K€ est inscrit (hors remboursement du capital des emprunts et amortissements) pour des dépenses d'investissement consacrées à la réalisation des projets de l'agglomération.

Elles se synthétisent de la manière suivante, par grandes fonctions :

Les Dépenses d'Equipements hors AP/CP :

Thématisques HORS AP/CP	Montants
MOBILITE	8 793K€
HABITAT AMENAGEMENT URBANISME	3 205 K€
EAU PLUVIALE ET DEFENSE INCENDIE	1 933 K€
PATRIMOINE ET EQUIPEMENTS	1 778 K€
PROTECTION MILIEU NATUREL ENVIRONNEMENT	559 K€
SYSTEME D'INFORMATION	393 K€
TOURISME SENTIER	53 K€
PREVENTION (RH)	15 K€
COMMUNICATION	7 K€
ENFANCE	6K€
TOTAL	16 737K€

Il convient de préciser les opérations principales de l'année relevant pour la majeure partie des autorisations de programme qui ont été adoptées depuis 2021.

AP/CP BUDGET PRINCIPAL DE 2024 A 2030								
INTITULE	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total voté AP
CONSTRUCTION D UN COMPLEXE SPORTIF INTERCOMMUNAL (Gymnase + piste)	100K€	4 900K€	10 000K€	10 000K€	12 840K€			37 860K€
RECONSTRUCTION DE LA BASE NAUTIQUE DES CLERGES THONON LES BAIS	3 323K€	3 631K€	1 366K€					8 359K€
AMENAGEMENT VELO ROUTE	150K€	900K€	900K€					2 000K€
Amenagement dépôt	850K€	067K€						5 185K€
PLUI HM	283K€	208K€						1 000K€
ACQUISITION BUS	1 200K€	600K€						1 800K€
AMENAGEMENT MAISON AGGLO	3 026K€	1 356K€						4 543K€
PEM PERRIGNIER	900K€	650K€	650K€					2 200K€
SECURISATIONS DES ARRETS	880K€	791K€	823K€	2 643K€				5 893K€
PROGRAMME LOCAL DE L HABITAT	759K€	759K€	759K€	759K€	759K€	1 155K€		6 069K€
PLUVIALE SCHEMA DIRECTEUR	240K€	535K€						850K€
RESTRUCTURATION ET OPTIMISATION DES LOCAUX	1 103K€	4 200K€	5 000K€	2 900K€	1 900K€			15 103K€
TOTAL DES AP/CP	12 813K€	18 597K€	19 498K€	16 301K€	15 499K€	759K€	1 155K€	90 862K€

Par ailleurs, les principales opérations d'équipements retenues pour ce budget primitif hors autorisation de programme sont notamment :

- Le foncier du Lycée (2 400 K€)
- Travaux Funiculaire (1 300 K€)
- La gestion des eaux pluviales et défense Incendie (1 700 K€)
- L'aménagement du PEM de Thonon (7 000 K€)
- Aménagement berges et rivières (498 K€)
- Travaux EHPAD de Veigy (300 K€)
- Différentes opérations informatiques (392K€)

Emprunts et dettes (Chapitre 16)

Le remboursement du capital des emprunts s'élève à **1 268 550 €** (2023 : 1 011 650 €).

La croissance est liée à l'intégration des Budgets BERGES et RIVIERES et MAPA.

- Présentations des budgets annexes de l'agglomération

Le budget annexe Assainissement

Le budget annexe Assainissement retrace les dépenses et recettes en fonctionnement et en investissement en matière d'assainissement collectif et non collectif.

Le budget 2024 s'équilibre

- en section de fonctionnement à hauteur de 11 164 100€
- et en investissement à hauteur 9 230 500 €

Recettes de fonctionnement

Chapitres	BP 2023	BP2024	Evolution en %
013 - Atténuations de charges	0	0	0%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	196 600	365 000	86%
70 - Ventes de produits fabriqués	10 607 000	10 607 000	0%
74- Dotations et participations	147 000	147 000	0%
75-Produits de gestion courante	45 100	45 100	0%
77-Produits exceptionnels	0	0	0%
Total	10 995 700	11 164 100	2%

Dépenses de fonctionnement

Chapitres	BP 2023	BP2024	Evolution en %
011- Charges de gestion courante	5 458 200	5 595 382	3%
012- Frais de personnel	1 816 658	1 864 800	3%
023- Virement à la section d'investissement	802 722	562 908	-30%
042-Opération d'ordre de transfert entre sections	2 501 820	2 637 910	5%
65- Subvention et participations	72 800	85 600	18%
66 - Frais financiers	205 000	210 000	2%
67- Charges exceptionnelles	38 500	107 500	179%
68- Provisions	100 000	100 000	0%
Total	10 995 700	11 164 100	2%

Equilibre du budget en fonctionnement

	BP 2023	BP2024	Evolution en %
Soit épargne brute	3 107 942	2 835 818	-8,8%
Dotation aux amortissements	2 305 220	2 272 910	-1,4%
Soit respect équilibre budgétaire	802 722	562 908	-29,9%



Section d'investissement

Dépenses réelles	Recettes réelles		
Remboursement de la dette	252 000	Epargne brute	2 835 818
Autres dépenses	10 000	Autres recettes	0
Dépenses d'équipement	8 503 500	Subventions	
		Emprunt d'équilibre	5 929 682
Total	8 765 500	Total	8 765 500

Recettes d'investissement

Chapitres	BP 2023	BP2024	Evolution en %
021 - Virement de la section de fonctionnement	802 722	562 908	-30%
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 501 820	2 637 910	5%
041 - Opérations patrimoniales	150 000	100 000	-33%
10 - Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0%
13 - Subventions d'investissement	160 476	0	-100%
16 - Emprunts et dettes assimilées	3 713 082	5 929 682	60%
23 - Immobilisations en cours	0	0	0%
Total	7 328 100	9 230 500	26%

Dépenses d'investissement

Chapitres	BP 2023	BP2024	Evolution en %
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	196 600	365 000	86%
041 - Opérations patrimoniales	150 000	100 000	-33%
13 - Subventions d'investissement	0	10 000	0%
16 - Emprunts et dettes assimilées	272 000	252 000	-7%
20 - Immobilisations incorporelles	454 500	447 000	-2%
21 - Immobilisations corporelles	362 500	343 500	-5%
23 - Immobilisations en cours	5 892 500	7 713 000	31%
Total	7 328 100	9 230 500	26%

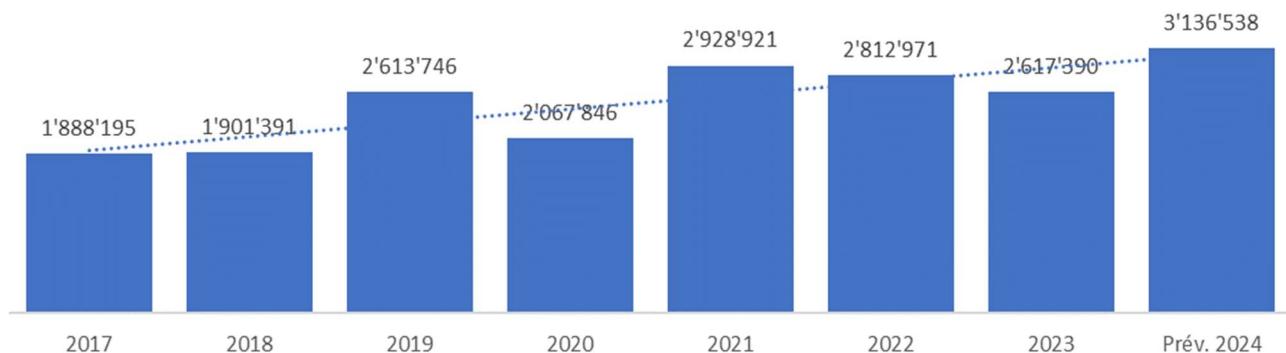
Section de fonctionnement

Les enjeux du budget 2024 sont principalement liés à la prise en compte des augmentations des prix constatées dès l'année 2023 (indice des prix à la consommation déc. 2023 : +3.7% sur 1 an, source INSEE). On constate par ailleurs une hausse du coût des travaux publics (entre +10 et +30%) qui aura nécessairement un impact sur les indices servant à la révision des prix de marchés.

Ainsi, en matière de charges de gestion courante, le budget prévoit :

La participation au SERTE pour 3'136k€ (+4.6% vs BP23)

Evolution de la participation au SERTE



Le fonctionnement des STEP (produits de traitement, dépenses d'énergie, maintenance, matériel...) pour **805k€**.

Le fonctionnement des postes de relevage (dépenses d'énergie, maintenance, matériel...) pour **626k€**.

Les dépenses en matière d'entretien courant (réseaux, postes, curages, inspections vidéo, analyses imposées par les contrôles obligatoires...) pour **660k€**.

L'organigramme stabilisé du service a été approuvé en juin 2021. Les besoins en recrutement sont nombreux et la collectivité fait face à des difficultés importantes sur ce point, notamment en lien avec les contraintes de ces métiers (odeurs, risque sanitaire, astreinte...) et la rémunération attendue par les candidats. Par ailleurs, un poste de Technicien assainissement en charge des contrôles a été créé ainsi qu'un poste de technicien temporaire assainissement.

Dans ce contexte, une étude est projetée pour 2024 afin de formaliser la régie de ce service industriel et commercial, ce qui permettra à terme de proposer des contrats de droit privé aux nouvelles recrues et de faciliter ainsi la perméabilité entre le monde de l'entreprise et celui des collectivités

Ces éléments sont matérialisés par une augmentation du budget RH de l'ordre de 3%.

L'équipe dédiée au budget assainissement comprend 40 postes ouverts au tableau des effectifs dont 27 pourvus.

Les intérêts de la dette s'élèvent à **210k€**

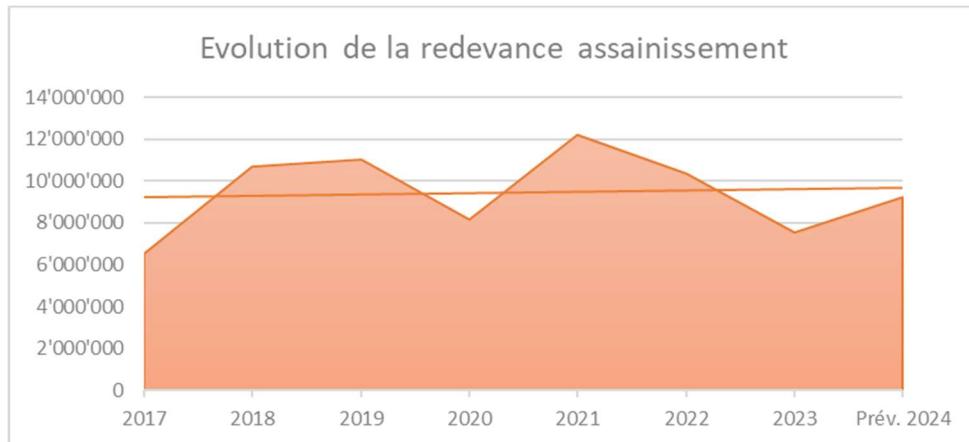
Les recettes de fonctionnement restent stables principalement alimentées par les différents produits issus de la facturation aux consommateurs dont :

La redevance assainissement estimée à 9'500k€,

Les participations aux raccordements (PFAC) à hauteur de 1'000k€,

La redevance assainissement autonome pour 80k€

Les primes d'épuration versées par l'Agence de l'Eau : 27k€.



En complément, le chapitre 042 enregistre notamment l'amortissement des subventions sur lesquelles une reprise partielle d'historique a été réalisée courant 2023 ayant impact sur le budget de +169K€.

Par ailleurs, le budget tient compte du risque lié à l'annulation des créances antérieures en inscrivant 100k€ au chapitre « Charges exceptionnelles ».

Section d'investissement

Thonon Agglomération a finalisé son schéma directeur en matière d'assainissement à l'échelle du territoire.

En conséquence, l'élaboration du Plan Pluriannuel sera incrémentée des travaux rendus nécessaires par les autres compétences (eau potable et GEPU) ou les travaux de voirie à l'initiative des Communes.

Le programme d'investissement est très ambitieux, pour un total de **8'503 K€** avec comme principales opérations :

- Renouvellement du réseau Route du Chablais (RD35) à Veigy-Foncenex pour un montant estimé de **400 k€**
- Mise en séparatif du réseau unitaire route de la Gare à Perrignier, pour un montant de **700 k€**.
- L'extension du réseau d'assainissement collectif à Draillant, hameau de Cursinges pour un montant de **600 k€** pour 2024.
- Mise en conformité du système d'assainissement de la STEP de Thonon : mise en séparatif de réseau unitaire et extensions de réseau (**2'200 K€**)
- Amélioration des performances du système d'assainissement de la STEP de Douvaine : extensions de réseaux et élimination d'eaux claires parasites (**1'500 K€**)
- Renouvellement de réseaux sur les différents systèmes (**1'100 K€**)
- Gros entretien et renouvellement des équipements sur Postes et STEP (**800 K€**)
- Diverses interventions sur réseaux (**400 K€**)

Le remboursement du capital des emprunts s'élève à 252 000 €. (2023 : 272 000 €).

Le budget annexe Eau potable

Le budget eau potable comprend l'ensemble des dépenses et recettes en section d'exploitation et d'investissement concernant la gestion de l'eau potable sur le territoire de Thonon Agglomération.

Le budget 2024 s'équilibre

- en section de fonctionnement à hauteur de 12 269 300 €
- et en investissement à hauteur 12 401 900 €

Recettes de fonctionnement

Chapitres	BP 2023	BP2024	Evolution en %
013 - Atténuations de charges	0	0	0%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	531 800	607 200	14%
70 - Ventes de produits fabriqués	11 661 000	11 661 000	0%
74- Dotations et participations	0	0	0%
75-Produits de gestion courante	0	0	0%
77-Produits exceptionnels	1 100	1 100	0%
Total	12 193 900	12 269 300	1%

Dépenses de fonctionnement

Chapitres	BP 2023	BP2024	Evolution en %
011- Charges de gestion courante	2 873 400	2 555 030	-11%
012- Frais de personnel	2 904 437	3 018 000	4%
014 - Atténuations de produits	2 270 000	2 450 000	8%
023- Virement à la section d'investissement	632 763	832 229	32%
042-Opération d'ordre de transfert entre sections	2 814 300	2 714 091	-4%
65- Subvention et participations	70 500	68 250	-3%
66 - Frais financiers	465 000	450 000	-3%
67- Charges exceptionnelles	113 500	131 700	16%
68- Provisions	50 000	50 000	0%
Total	12 193 900	12 269 300	1%

Equilibre du budget en fonctionnement

	BP 2023	BP2024	Evolution en %
Soit épargne brute	2 915 263	2 939 120	0,8%
Dotation aux amortissements	2 282 500	2 106 891	-7,7%
Soit respect équilibre budgétaire	632 763	832 229	31,5%



Section d'investissement

Dépenses réelles	Recettes réelles
Remboursement de la dette	1 550 000
Autres dépenses	0
Dépenses d'équipement	10 144 700

Recettes d'investissement
Epargne brute
Subventions
Autres recettes
Emprunt d'équilibre

Recettes d'investissement

Chapitres	BP 2023	BP2024	Evolution en %
021 - Virement de la section de fonctionnement	632 763	832 229	32%
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 814 300	2 714 091	-4%
041 - Opérations patrimoniales	100 000	100 000	0%
10 - Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0%
13 - Subventions d'investissement	0	0	0%
16 - Emprunts et dettes assimilées	5 050 932	8 755 580	73%
21 - Immobilisations corporelles	0	0	0%
Total	8 597 995	12 401 900	44%

Dépenses d'investissement

Chapitres	BP 2023	BP2024	Evolution en %
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	531 800	607 200	14%
041 - Opérations patrimoniales	100 000	100 000	0%
16 - Emprunts et dettes assimilées	1 600 000	1 550 000	-3%
20 - Immobilisations incorporelles	657 500	752 500	14%
21 - Immobilisations corporelles	951 500	883 000	-7%
23 - Immobilisations en cours	4 757 195	8 509 200	79%
Total	8 597 995	12 401 900	44%

Section de fonctionnement

Les enjeux du budget 2024 sont principalement liés à la prise en compte des augmentations des prix constatées dès l'année 2023 (indice des prix à la consommation déc. 2023 : +3.7% sur 1 an, source INSEE). On constate par ailleurs une hausse du coût des travaux publics (entre +10 et +30%).

Ainsi, en matière de charges de gestion courante, le budget prévoit :

Des dépenses d'énergie assurant l'activité quotidienne des captages : **742 k€**,

Des produits de traitement, petit équipement et maintenance à hauteur de **430 k€**,

Des analyses de l'eau et achat d'études pour **253 k€**

Des dépenses courantes liées au patrimoine bâti (dont crédit-bail et entretien) : **257 k€**

Maintenance des systèmes d'information : **200 k€**

Frais d'affranchissement et de télécommunication : **144 k€**

A noter, un transfert de la redevance versée au titre des prélèvements d'eau du chapitre 011 au chapitre 014 pour 400 k€ permet d'expliquer l'évolution par rapport au budget primitif 2023.

En termes de masse salariale, l'organigramme stabilisé a été approuvé en juin 2021, puis juin 2023 à la suite de la prise de compétence eau potable au 1^{er} janvier 2020.

Des postes restent à pourvoir dans les différents services afin de déployer des synergies sur l'ensemble du cycle de l'eau et assurer la mise en œuvre des opérations structurantes.

Ces éléments sont matérialisés par une augmentation du budget RH de l'ordre de 4%.

L'équipe dédiée au budget eau comprend 60 postes ouverts au tableau des effectifs dont 52 pourvus.

Les intérêts de la dette s'élèvent à **450 k€**,

Les recettes de fonctionnement restent stables et prudentes, principalement alimentées par les différents produits issus de la facturation aux consommateurs dont :

Les ventes d'eau pour 7'400 K€

Les locations de compteurs pour 1'700 K€

Les redevances pour pollution domestique pour 1'400 K€

Les branchements et autres recettes pour 1'100 K€

Section d'investissement

Le processus d'harmonisation des pratiques se poursuit avec la mise en place difficile et longue du logiciel de gestion des abonnés et de gestion des données du cycle de l'eau pour l'ensemble du service. Débuté en 2022, il n'est toujours pas fonctionnel, imposant des doubles dépenses qui devaient prendre fin il y a 2 ans.

A la suite des conclusions du schéma directeur, les travaux prévus pour 2024 sont inscrits en coordination avec les projets de voirie communale et dans la continuité des programmations établies par les producteurs d'eau antérieurs.

Les dépenses d'équipement programmées pour 2024 se situent à 10'145 K€ :

Principales opérations :

- 1 - Renouvellement de la canalisation d'adduction du Col de Cou Chez Pallin : renouvellement de la canalisation d'adduction qui achemine l'eau de la source des Moises vers Cervens (**1'400 K€**).
- 2 - Renouvellement de réseaux d'eau potable à Veigy sur diverses rues : RD35, Route des Mermes et Route d'Hermance, Chemin de la Colombière (**1'250 K€**)
- 3 - Renforcement du réseau AEP Route du Noyer à Allinges : Le projet est réalisé en collaboration avec un projet d'aménagement de voirie avec création d'un trottoir ainsi que des travaux de renouvellement de la colonne AEP existante sur la totalité de l'emprise (**570 k€**)
- 4 - Dévoiement du réseau d'adduction d'eau Avenue du Centenaire à Allinges : Dévoiement du FEDER diam 250mm en fonte grise sur le secteur de la Chavanne (**585 k€**)
- 5 - Renouvellement du réseau d'eau Quartier Dessaix à Thonon : Il s'agit du projet de reprise de l'ensemble du réseau très ancien, permettant ainsi la sécurisation du secteur, en lien avec le développement urbain (**250 k€**) ; auquel s'ajoutent des travaux sur le boulevard des Savoie (**150 K€**), la rue Fernand David (**120K€**) et la Place des arts (**100K€**)
- 6 - Renouvellement de la canalisation de distribution route des Devants au Lyaud, en groupement avec la commune et le Syane (**300 k€**)
- 7 - Travaux sur le secteur de Bons (Route de Verssonnex, Route du Loyer et rue de Clés pour **605K€**), d'Excenevex (Route de Bellevue et usine de traitement estimés à **425K€**), Cursinges à Draillant (**200 K€**), Route de Ballaison à Massongy (**185 K€**), Piste cyclable à Brenthonne (**115 K€**) et route de la gare à Perrignier (**100 K€**)
- 8 – 2 enveloppes pour la gestion patrimoniale (**1'070 K€**) et intervention d'urgence (**355 K€**) sont également prévues.

Principales études stratégiques :

- Amélioration de la capacité de stockage sur Thonon (réservoir de Chavannes) et Bons-en-Chablais (réservoir de Marclay **100 K€**).
- Doublement de l'usine de Chevilly (**50 K€**).
- Sécurisation des Voirons (**200 K€**)
- Ressources stratégiques – PTGE subventionné à 80% par l'agence de l'eau (**180 K€**)
- Frais d'études Crêt Boulanger (**20K€**), le Verder au Lyaud (**30 K€**), forage de Legnier Sous-Armoy (**20K€**) et redimensionnement du Lycée et de la piscine de Douvaine (**30 K€**)

Enfin, à la suite de l'épisode de sécheresse, un programme de modernisation du réseau de stations de mesure continue, de façon à mieux suivre l'évolution de la ressource et cerner les effets du dérèglement climatique.

En parallèle, les acquisitions foncières en périphérie de protection et pour les réservoirs stratégiques se poursuivent (**180 K€**).

Le remboursement du capital des emprunts s'élève à 1 550 000 €. (2023 : 1 600 000 €)

Le budget annexe Déchets – Ordures ménagères

Ce budget annexe déchets retrace les dépenses et recettes en fonctionnement et en investissement en matière de collecte et traitement des déchets de Thonon agglomération.

Le budget s'équilibre

- En section de fonctionnement à hauteur de 15 134 800 €
- Et en investissement à hauteur de 4 211 900 €.

Recettes de fonctionnement

	BP2023	BP2024	Evolution en %
013-Atténuations de charges	26 000	0	
042- Opération d'ordre de transfert entre sections	12 200	18 700	53,28%
70- Produit des services	0		
73- Impôts et taxes	12 050 857	13 000 000	7,88%
74- Dotations et participations	1 001 000	943 000	-5,79%
75-Produits de gestion courante	926 500	1 173 100	17,19%
Total	14 016 557	15 134 800	7,98%

Dépenses de fonctionnement

	BP2023	BP2024	Evolution en %
011- Charges de gestion courante	6 744 568	9 901 770	46,81%
012- Frais de personnel	2 282 115	2 350 000	2,97%
023- Virement à la section d'investissement	227 894	484 730	112,70%
042-Opération d'ordre de transfert entre sections	817 700	836 200	2,26%
65- Subvention et participations	3 914 260	1 512 100	-61,37%
66 - Frais financiers	20	0	-100,00%
67- Charges exceptionnelles	30 000	50 000	66,67%
68- Provisions		0	
Total	14 016 557	15 134 800	7,98%

Equilibre du budget en fonctionnement

BP 2023 BP 2024 évolution en %

Soit épargne brute	1 033 394	1 302 230	26%
Dotation aux amortissements	805 500	817 500	1%
Soit respect équilibre budgétaire	227 894	484 730	113%



Section d'investissement

Dépenses réelles	2023	2024	Recettes réelles	2023	2024
Remboursement de la dette	1 000	0	Epargne brute	1 033 394	1 302 230
Autres dépenses			FCTVA et autres	312 600	300 000
Dépenses d'équipement	2 628 928	4 153 200	Subventions	0	0
Total	2 629 928	4 153 200	Emprunt d'équilibre	1 283 934	2 550 970
			Total	2 629 928	4 153 200

Recettes d'investissement

	BP2023	BP2024	Evolution en %
021 - Virement de la section de fonctionnement	227 894	484 730	112,70%
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	817 700	836 200	2,26%
041 - Opérations patrimoniales	40 000	40 000	0,00%
10 - Dotations, fonds divers et réserves	312 600	300 000	-4,03%
13 - Subventions d'investissement	0		
16 - Emprunts et dettes assimilées	1 283 934	2 550 970	98,68%
21 - Immobilisations corporelles	0		
Total	2 682 128	4 211 900	57,04%

Dépenses d'investissement

	BP2023	BP2024	Evolution en %
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	12 200	18 700	53,28%
041 - Opérations patrimoniales	40 000	40 000	0,00%
10 - Dotations, fonds divers et réserves	0		
16 - Emprunts et dettes assimilées	1 000		-100,00%
20 - Immobilisations incorporelles	40 000	55 000	37,50%
204 - Subventions d'équipement versées	30 000	30 000	0,00%
21 - Immobilisations corporelles	1 723 600	2 553 200	48,13%
23 - Immobilisations en cours	835 328	1 515 000	81,37%
Total	2 682 128	4 211 900	57,04%

Section de fonctionnement

Pour 2024, il convient d'être prudent sur les dépenses de fonctionnement puisque nous observons une hausse des révisions de prix de l'ordre de 5 à 10% sur les contrats, et une évolution de la TGAP.

Le budget 2024 comprend majoritairement des dépenses de fonctionnement qui sont dues :

- Aux prestations de services pour la collecte et le traitement des déchets (incinération, tri et recyclage, valorisation matière) et à la gestion des 4 déchetteries intercommunales (**9 902 k€**)
- À la participation au SERTE (**1 370 k€**).

L'année 2024 sera marquée, par ailleurs, par l'entrée en vigueur de l'obligation de mise à disposition de solutions pour le tri à la source des biodéchets des particuliers. Il est ainsi prévu de tripler le rythme d'équipements des habitants en composteurs individuels et collectifs ainsi qu'un 1^{er} déploiement test de la collecte des biodéchets pour les zones urbaines concernant 1 500 foyers.

Les dépenses sont estimées à :

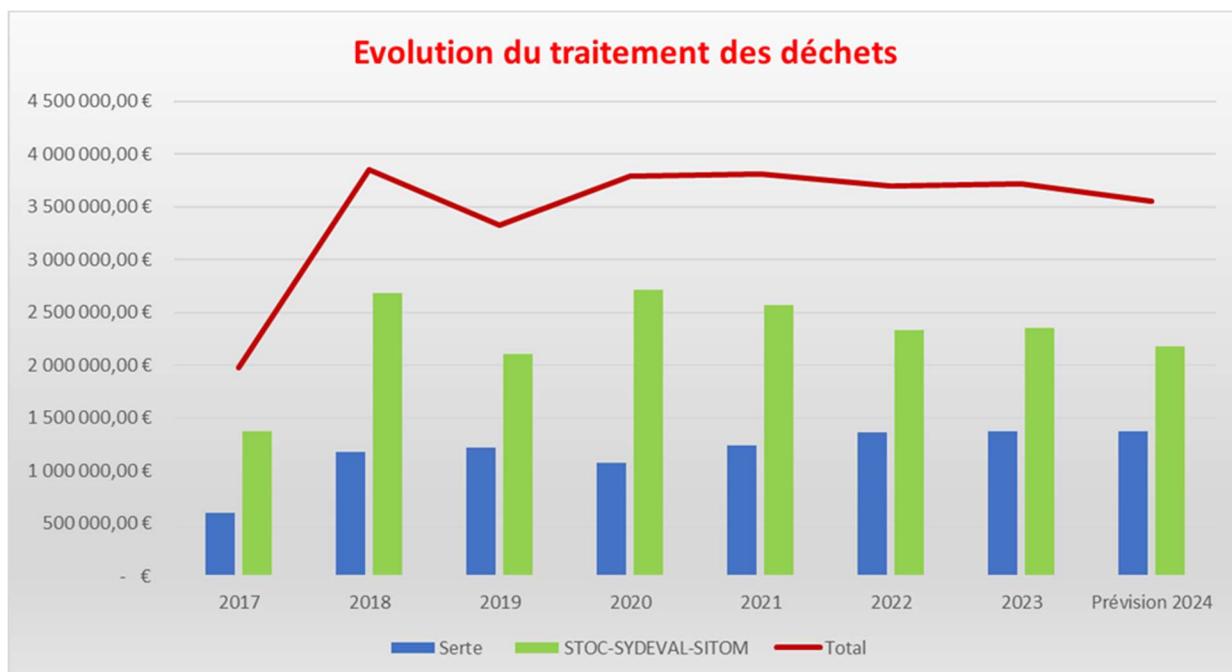
- 147 000 € pour la fourniture de composteurs,
- 66 000 € pour les prestations de collecte, traitement et lavage des équipements
- 28 500 € pour les opérations de communication et sensibilisation des usagers.

L'équipe de la cellule prévention sera renforcée avec l'arrivée d'un chargé de mission compostage.

Une campagne de communication sera réalisée pour accompagner les 4 000 foyers qui seront concernés par le changement de système de collecte des ordures ménagères. Celle-ci est estimée à environ 58 000 €.

Concernant le traitement des déchets le montant de **3 550 k€** est réparti de la manière suivante :

- Participation au SERTE estimée à **1'370 K€**.
- Prestations facturées par le STOC, le SYDEVAL et le SITOM (Vallées du Mont Blanc) estimées à **2'180 K€**.



En matière de masse salariale, le budget 2024 prévoit une inscription de **2 350 K€**.

L'équipe dédiée à la compétence déchets comprend 54 postes ouverts au tableau des effectifs dont 46 pourvus.

Recettes de fonctionnement

- Revente de matériaux recyclés
- Eco organismes

La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

Le produit de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères est estimé à **13'000 K€**.

Concernant cette dernière, il faut rappeler les éléments suivants :

- L'existence de deux zones de perception :
Zone 1 : zone urbaine (Thonon-les-Bains) ;
Zone 2 : zone rurale (les 24 autres communes).
- L'intégration progressive du taux fixé pour la zone « rurale »

Sur les 24 communes de la zone 2, un taux cible harmonisé est visé à l'issue d'une période de 6 ans, afin de pouvoir intégrer les évolutions en cours des pratiques (du porte à porte aux PAV ; nouvelles consignes de tri).

Il est prévu de poursuivre l'harmonisation des taux de la zone 2.

Taux de la zone 2 :

Taux 2023	Taux 2024	Variation
10,00%	9,80% 	-1,96%
9,35%	9,35% 	0,00%
8,60%	8,86% 	3,00%

Il n'y a pas d'évolution de taux pour la zone 1.

Voici les taux qui seront proposés au vote du conseil communautaire de mars 2024 par commune avec un taux ciblé en fin de lissage qui serait maintenu à **9,35%** (consolidation à mener en fonction des prochains exercices).

Taux d'imposition	
	2024
ALLINGES	9,80%
ANTHY SUR LEMAN	9,35%
ARMOY	9,80%
BALLAISON	8,86%
BONS EN CHABLAI	8,86%
BRENTHONNE	8,86%
CERVENS	9,80%
CHENS SUR LEMAN	8,86%
DOUVAINE	9,35%
DRAILLANT	9,80%
EXCENEVEX	8,86%
FESSY	8,86%
LOISIN	8,86%
LULLY	8,86%
LE LYAUD	9,80%
MARGENCEL	8,86%
MASSONGY	8,86%
MESSERY	9,35%
NERNIER	9,35%
ORCIER	9,80%
PERRIGNIER	9,80%
SCIEZ	9,35%
THONON	8,00%
VEIGY-FONCENEX	9,35%
YVOIRE	9,35%

Section d'investissement

Les dépenses d'investissement concernent :

Le déploiement des points d'apport volontaire se poursuivra en 2024 (**3'800 K€**) ; à ce titre, il faut souligner que les premiers chantiers d'installation débuteront sur le territoire de la ville de Thonon-les-Bains pour les ensembles d'habitat collectif.

Les dépenses pour la fourniture de conteneurs sont réparties selon les opérations suivantes :

- Installation et fourniture de conteneurs enterrés et semi-enterrés, pour les 25 communes
- Fourniture de conteneurs aériens, permettant de moderniser le parc existant, d'ajouter une quarantaine de colonnes pour la collecte des cartons à Thonon-les-Bains et enfin équipement des lieux touristiques et des manifestations avec des conteneurs adaptés (faibles volumes, petites

dimensions, meilleure intégration paysagère, possibilité d'utiliser les faces comme support de communication).

Pour l'année 2024, le montant des investissements se décompose de la manière suivante :

- 55 k€ contrôle d'accès aux déchetteries.
- **3,8 M€** consacrés l'acquisition des conteneurs pour le déploiement des points d'apport volontaire,
- 70 k€ pour l'acquisition de bacs,
- 40 k€ acquisition d'une voiture électrique.
- 90 k€ concernant les ascenseurs bacs.
- 26 k€ pour différents travaux dans les déchetteries.

La section d'investissement est équilibrée par l'inscription d'un emprunt d'un montant de 2 550 970 € dans l'attente de l'affectation des résultats de l'exercice 2023.

SERVICE PREVENTION ET GESTION DES DECHETS PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2024 A 2027					
INTITULE	Dépenses d'investissement	2024	2025	2026	2027
DEPLOIEMENT DE L'APPORT VOLONTAIRE	Fourniture	2 346 000 €	1 828 000 €	1 828 000 €	1 550 000 €
	Installation	1 454 000 €	1 132 000 €	1 132 000 €	500 000 €
FOURNITURES DE BACS DE COLLECTE	Bacs Thonon et biodéchets Zone 1	60 000 €	50 000 €	50 000 €	45 000 €
	Bacs 24 communes et biodéchets Zone 2	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €
ASCENSEURS BACS - RETRFIT	Thonon	90 000 €			
DEPLOIEMENT DE L'APPORT VOLONTAIRE	Fourniture et pose de panneaux	35 000 €	35 000 €	20 000 €	20 000 €
LOCAL VONGY	Travaux toiture + divers local Vongy				
	Aire lavage		60 000 €		
DECHETERIE ALLINGES	Maîtrise d'oeuvre		160 000 €	2 300 000 €	
	Etudes				
TRAVAUX DIVERS DECHETTERIES	Travaux divers déchetteries	26 000 €	15 000 €		
CONTRÔLE ACCES	Contrôle accès	55 000 €	80 000 €		
ACHAT MATERIEL ROULANT	Achat véhicules	40 000 €			
	Achat 2 broyeurs				
	Matériels de transports BOM		-		
ACHAT MATERIEL BUREAU ET INFORMATIQUE	Équipement camions				
	Matériels informatiques divers				
	TOTAL	4 116 000 €	3 370 000 €	5 340 000 €	2 125 000 €
	Total général			14 951 000 €	

AP/CP

Afin d'assurer le déploiement de l'apport volontaire, Thonon Agglomération a mis en place une autorisation de programme pluriannuelle (AP/CP) en 2020. A noter qu'un nouveau marché d'approvisionnement a été lancé en fin d'année 2023.

AP/CP 01 votée en 2023 :

	AP	CP 2020 réalisé	CP 2021 Réalisé	CP 2022 Réalisé	CP 2023
Dépenses	5 000 000€	908 000 €	1 067 000 €	987 672 €	2 037 328 €

Pour l'année 2024, l'APCP « points d'apport volontaire (PAV) - AP01 Déploiement de l'Apport Volontaire » est proposée au vote du budget avec un allongement de la durée, l'actualisation du montant de l'enveloppe totale et selon la répartition suivante :

AP/CP 01 proposée en 2024 :

	AP	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027
Dépenses	16 770 000€	908 000€	1 067 000€	987 672€	351 135€	3 800 000€	2 960 000€	2 960 000€	3 736 193€

Le travail sur l'accès en déchetterie est mené conjointement avec le SERTE et depuis peu, la CCPEVA. Il se double d'une analyse des modalités d'accueil des professionnels dans une filière dédiée les concernant, filière qui est déjà bien structurée sur notre territoire.

Le budget annexe Transport à la Demande (TAD)

Thonon agglomération conserve le transport à la demande (TAD) en gestion directe et par marché public.

Toutes les opérations du service TAD doivent être intégrées dans un budget annexe conformément aux règles applicables aux SPIC. Un budget annexe M43 « Transport à la demande » a donc été créé au 1^{er} janvier 2022.

Le budget s'équilibre en section de fonctionnement à 300 K€.

Recettes de fonctionnement

	BP2023	BP2024	évolution
70- Produit des services	10 000	10 000	0,00%
74 - dotations et participations	0	50 000	
77-produits exceptionnels	250 000	240 000	-4,00%
Total	260 000	300 000	15,38%

Dépenses de fonctionnement

	BP 2023	BP 2024	évolution
011- Charges de gestion courante	260 000	300 000	15,38%
Total	260 000	300 000	15,38%

Equilibre du budget en fonctionnement

	BP 2023	BP 2024
Soit épargne brute	0	0
Dotation aux amortissements	0	0
Soit respect équilibre budgétaire	0	0

Section de fonctionnement

Ce budget retrace l'ensemble des dépenses du service transport à la demande sur le réseau urbain et interurbain estimé à 300 K€.

Les recettes sont issues de la contribution des usagers pour 10 K€, d'une subvention de la région pour 50 K€, et d'une subvention d'équilibre en provenance du budget principal de 240 k€ pour équilibrer le service.

Le budget annexe de Zones d'activité économiques

Section de fonctionnement

Le budget de zones est un budget spécifique dit de stocks. En conséquence la présentation ci-dessous ne comprend pas la synthèse financière qui traduit les entrées et sorties à venir.

Le budget s'équilibre

- En section de fonctionnement à hauteur de 12 636 060.91 €
- Et en investissement à hauteur de 11 610 491.91 €.

L'aménagement des Zones d'Activités est inscrit au sein d'un budget unique avec un suivi analytique précis permettant l'individualisation des dépenses et recettes liées aux 16 zones d'activités économiques intercommunales ;

En 2024, au sein du budget primitif, seront concernées les ZAEi suivantes :

- Planbois Parc à Perrignier
- Les Bracots à Bons-en-Chablais
- La Fattaz à Excenevex
- Les Niollets à Douvaine
- Les Grands Vignes à Veigy Foncenex
- Les Teppes à Perrignier
- Espace Léman à Anthy-Margencel-Thonon

En matière de dépenses, le budget 2024 retracera notamment les éléments suivants :

- ZAEi des Bracots à Bons-en-Chablais :
 - Réalisation des travaux liés à l'aménagement et la viabilisation de l'accès
 - Mise en œuvre des mesures compensatoires de la seconde extension (suivi)
 - Engagement des études pré-opérationnelles et environnementales sur la troisième extension de la ZAE
 - Travaux d'enrobés définitifs sur les voies internes (selon commercialisation)
 - Acquisitions foncières
- ZAEi Planbois-Parc à Perrignier :
 - Mise en œuvre des mesures compensatoires (travaux et suivi)
 - Travaux d'enrobés définitifs sur les voies internes (selon commercialisation)
- ZAEi de la Fattaz à Excenevex :
 - Acquisitions foncières de la seconde extension
 - Engagement des études pré-opérationnelles et environnementales.
- ZAEi des Niollets à Douvaine :
 - Lancement des études pré-opérationnelles et environnementales de la 1^{ère} extension.
 - Acquisitions foncières (fin de portage EPF 74)
- ZAEi des Teppes à Perrignier : Travaux d'enrobés définitifs
- ZAEi des Grand's Vignes à Veigy-Foncenex : Acquisitions foncières (fin de portage EPF 74)
- ZAEi Espace Léman : acquisitions foncières auprès du Département (délaiissés contournement)

En matière de recettes, l'année 2024 verra la poursuite de la commercialisation de la ZAEi de Planbois à Perrignier et de la seconde extension de la ZAEi des Bracots à Bons-en-Chablais avec régularisation des promesses de bail à construction en actes authentiques ainsi que la vente du lot 2 bis de la ZAE la Fattaz à Excenevex

Mise en œuvre de baux à construction sur les ZAEi d'intérêt métropolitain ou d'agglomération :

Au regard de la rareté du foncier à vocation économique, il est de plus en plus difficile pour les entreprises de trouver des terrains adaptés à leur besoin d'implantation ou d'extension.

Afin de soutenir à long terme l'activité économique et d'offrir aux entreprises des solutions foncières à un prix raisonnable, la mise en œuvre de l'outil « bail à construction » permet à la collectivité de conserver la maîtrise foncière à long terme des ZAEi.

Cette décision de l'Agglomération a impacté depuis 2022, les écritures comptables et l'architecture budgétaire des budgets annexes (développement économique et zones) dans la prise en compte du versement des loyers canons.

Le budget annexe Développement économique

Le budget s'équilibre

- En section de fonctionnement à hauteur de 667 139 €
- Et en investissement à hauteur de 2 117 388 €.

Recettes de fonctionnement

	BP 2023	BP 2024	Evolution
042- Opération d'ordre de transfert entre sections	35 900,00	52 200,00	45,40%
75-Produits de gestion courante	486 808,00	614 939,00	26,32%
Total	522 708,00	667 139,00	27,63%

Dépenses de fonctionnement

	BP 2023	BP 2024	Evolution
011- Charges de gestion courante	240 500,00	289 400,00	20,33%
012- Frais de personnel	166 028,00	166 089,00	0,04%
023- Virement à la section d'investissement			
042-Opération d'ordre de transfert entre sections	17 180,00	124 000,00	621,77%
65- Subvention et participations	99 000,00	87 650,00	-11,46%
Total	522 708,00	667 139,00	27,63%

Equilibre du budget en fonctionnement

BP 2023

BP 2024

Soit épargne brute	18 720	71 800
Dotation aux amortissements	18 720	71 800
Soit respect équilibre budgétaire	0	0



Section d'investissement

Dépenses réelles	Recettes réelles
Remboursement de la dette	Epargne brute 71 800
Autres dépenses	FCTVA et autres 0
	Subventions 0
	autres immobilisations
Dépenses d'équipement 2 063 188	
Total	Emprunt d'équilibre 1 993 388
Total	2 065 188

Section de fonctionnement

Le budget 2024 retrace notamment en section de fonctionnement :

- Subvention et cotisation à l'AEC, Initiative Chablais, gestion et animation de la Pépinière d'entreprises, du CRIC
- Gestion des ZAEi : entretien des espaces verts, électricité pour cuves incendie
- Taxe foncière du bâtiment Ruchottes
- Frais de refacturation de charges entre le budget annexe et le budget principal (18 244 € en 2023)
- En lien avec le service Patrimoine, entretien des bâtiments (Pépinière DELTA, Tuilerie, Ruchottes, Bureaux relais)
- Premières échéances liées à l'amortissement de la pépinière DELTA

Recettes : Loyers (AEC, Bât. Tuilerie) et baux à construction sur les ZAEi des Bracots et de Planbois Parc.

Ressources humaines

La masse salariale 2024 est prévue à hauteur de 166 089€.

Cette somme inclut le recrutement du poste Economie Circulaire

Au 1^{er} février 2024, l'équipe dédiée à la compétence Développement économique-Tourisme comprend 4 postes ouverts au tableau des effectifs dont 2 sont pourvus.

Recettes d'investissement			
	BP 2023	BP2024	Evolution
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	17 180,00	124 000,00	621,77%
041 - Opérations patrimoniales			
10 - Dotations, fonds divers et réserves			
13 - Subventions d'investissement			
16 - Emprunts et dettes assimilées	2 577 380,00	1 993 388,00	-22,66%
27 Autres immobilisations financières			
Total	2 594 560,00	2 117 388,00	-18,39%

Dépenses d'investissement			
	BP 2023	BP 2024	Evolution
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	35 900,00	52 200,00	45,40%
16 - Emprunts et dettes assimilées	5 000,00	2 000,00	-60,00%
20 - Immobilisations incorporelles		50 000,00	
204 - Subventions d'équipement versées			
21 - Immobilisations corporelles	2 303 660,00	1 213 188,00	-47,34%
23 - Immobilisations en cours	250 000,00	800 000,00	220,00%
Total	2 594 560,00	2 117 388,00	-18,39%

Section d'investissement

- Le déploiement de la signalétique sur les ZAEi
- Les travaux d'aménagement pour le bâtiment des Ruchottes (liés au changement de destination)
- les travaux de toitures pour l'atelier à la Tuilerie pour 100 K€
- Les écritures spécifiques liées aux loyers canon

Le budget annexe Location de locaux aménagés

Section de fonctionnement

Le budget s'équilibre

- En section de fonctionnement à hauteur de 23 300 €
- Et en investissement à hauteur de 15 700 €.

Ce budget annexe est dédié à la location de bureaux relais situés sur la commune de Douvaine. Thonon Agglomération est propriétaire des locaux et encaisse des loyers.

Recettes de fonctionnement

	BP 2023	BP 2024	Evolution
042- Opération d'ordre de transfert entre sections			
75-Produits de gestion courante	20 300,00	23 300,00	14,78%
Total	20 300,00	23 300,00	14,78%

Dépenses de fonctionnement

	BP 2023	BP 2024	Evolution
011- Charges de gestion courante	6 600,00	9 500,00	43,94%
012- Frais de personnel			
023- Virement à la section d'investissement			
042-Opération d'ordre de transfert entre sections	12 700,00	12 700,00	0,00%
65- Subvention et participations		100,00	
67 - Charges exceptionnelles	1 000,00	1 000,00	0,00%
Total	20 300,00	23 300,00	14,78%

Equilibre du budget en fonctionnement

BP 2023

BP 2024

Soit épargne brute	12 700	12 700
Dotation aux amortissements	12 700	12 700
Soit respect équilibre budgétaire	0	0



Section d'investissement

Dépenses réelles	Recettes réelles
Remboursement de la dette	Epargne brute 12 700
3 000	FCTVA et autres 0
Autres dépenses	Subventions 0
0	autres immobilisations
Dépenses d'équipement	12 700
	Emprunt d'équilibre 3 000
Total	15 700 Total
	15 700

Section d'investissement

Thonon Agglomération est propriétaire des locaux et participe aux charges de copropriété (charges refacturées ensuite aux locataires) et encaisse des loyers.

6 bureaux relais d'une surface totale de **237,24 m²** sont localisés au sein du Bâtiment le « Challenge » avec un loyer de **14 € HT/m²/mois**. Le locataire supporte directement ses frais de fonctionnement (électricité, ménage, ...) en sus du loyer.

Le service développement économique travaille étroitement avec l'agence économique du Chablais (AEC) afin de remplacer dans les meilleurs délais les entreprises qui partent.

Actuellement, 4 bureaux sont occupés.

Bureau	Locataire	Représentant locataire	Titre d'occupation	Fin de la convention	Redevance
E1 - 28,89 m ²	MS METROLOGIE		DBC du 30/01/24 - entrée au 05/02/24	4 février 2027	404,46 € HT
E2 - 28,71 m ²	CELL 2 LIMITED	Christophe LINK	convention signée le 05/09/2018 - avenant n°4 du 01/09/2023 (prolongation durée)	31 aout 2024	401,94 € HT
E3 - 32,79 m ²	CEREG INGENIERIE SAS	Thomas DANG	convention signée le 02/09/2022	31 août 2025	459,06 € HT
E5 - 50,51 m ²	Mme Karine SMADJA, photographe		convention signée le 04/01/2024	3 janvier 2027	707,14 € HT

Recettes d'investissement			
	BP 2023	BP2024	Evolution
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	12 700,00	12 700,00	0,00%
041 - Opérations patrimoniales			
10 - Dotations, fonds divers et réserves			
13 - Subventions d'investissement			
16 - Emprunts et dettes assimilées	3 000,00	3 000,00	0,00%
27 Autres immobilisations financières			
Total	15 700,00	15 700,00	0,00%

Dépenses d'investissement			
	BP 2023	BP 2024	Evolution
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections			
16 - Emprunts et dettes assimilées	3 000,00	3 000,00	0,00%
20 - Immobilisations incorporelles			
204 - Subventions d'équipement versées			
21 - Immobilisations corporelles	8 000,00	8 700,00	8,75%
23 - Immobilisations en cours	4 700,00	4 000,00	-14,89%
Total	15 700,00	15 700,00	0,00%